

Ordre du jour

- ◆ Rapport de la Gérance (rapport de gestion).
- ◆ Rapport du Conseil de Surveillance.
- ◆ Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, l'application du principe de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes en son sein, la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.
- ◆ Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et sociaux ainsi que sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- ◆ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés.
- ◆ Rapports des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.
- ◆ Rapports des Commissaires aux Comptes sur les délégations financières.
- ◆ Rapport du Commissaire aux Apports chargé d'apprécier les avantages particuliers.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- ◆ Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2015 (*1^{re} résolution*).
- ◆ Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015 (*2^e résolution*).
- ◆ Affectation du bénéfice et fixation du dividende (2,42 euros) (*3^e résolution*).
- ◆ Modalités de paiement du dividende en numéraire ou en actions (*4^e résolution*).
- ◆ Renouvellement du mandat de Madame Claudine Clot en qualité de membre du Conseil de Surveillance (*5^e résolution*).
- ◆ Renouvellement du mandat de Monsieur Olivier Dassault en qualité de membre du Conseil de Surveillance (*6^e résolution*).
- ◆ Renouvellement du mandat de Madame Maud Hayat-Soria en qualité de membre du Conseil de Surveillance (*7^e résolution*).
- ◆ Renouvellement du mandat de Madame Chantal Mazzacurati en qualité de membre du Conseil de Surveillance (*8^e résolution*).
- ◆ Nomination de Madame Marie-Hélène Dessailly en qualité de membre du Conseil de Surveillance (*9^e résolution*).
- ◆ Renouvellement du mandat de la société Mazars en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire (*10^e résolution*).
- ◆ Renouvellement du mandat de la SCP Jean-Louis Monnot et Laurent Guibourt en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire (*11^e résolution*).
- ◆ Renouvellement du mandat de Madame Manuela Baudoin-Revert en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant (*12^e résolution*).
- ◆ Nomination de Madame Isabelle Arribé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant (*13^e résolution*).
- ◆ Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Gilles Gobin directement et indirectement, au travers de la société Sorgema, en qualité de gérant de Rubis (*14^e résolution*).
- ◆ Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à la société Agena, représentée par Monsieur Jacques Riou, en qualité de gérant de Rubis (*15^e résolution*).
- ◆ Autorisation à donner au Collège de la Gérance à l'effet de procéder à un programme de rachat d'actions (contrat de liquidité) (*16^e résolution*).
- ◆ Approbation des conventions et engagements réglementés (*17^e résolution*).



RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- ◆ Délégation de compétence au Collège de la Gérance à l'effet de proroger, pour une durée de 24 mois, la période d'exercice des bons d'émission d'actions émis au profit d'établissements de crédit en vertu des 11^e et 13^e résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2012 (18^e résolution).
- ◆ Délégation de compétence au Collège de la Gérance, pour une durée de 18 mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce (plafond 8 % du capital à la date de l'Assemblée) (19^e résolution).
- ◆ Création d'une nouvelle catégorie d'actions constituée d'actions de préférence, régies par les articles L. 228-11 et suivants du Code de commerce et modification corrélative des statuts (20^e résolution).
- ◆ Autorisation à donner au Collège de la Gérance, pour une durée de 38 mois, pour procéder, dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de préférence au profit de certains salariés de la Société ainsi que de certains salariés et des dirigeants mandataires sociaux des sociétés liées à la Société (21^e résolution).
- ◆ Délégation de compétence à donner au Collège de la Gérance conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, à l'effet d'augmenter le capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au bénéfice des adhérents d'un plan d'épargne entreprise (plafond 700 000 euros de nominal - 280 000 actions) (22^e résolution).
- ◆ Pouvoirs pour formalités (23^e résolution).